

Avenant N°1 au IC du Championnat de France Match Racing Open 2025

L'article 13.1 est remplacé par :

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le CC mouillera une nouvelle marque **ou se conformera à l'IC 13.2 (e)**. ~~Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.~~

